



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 60098

Texte de la question

M. Christian Cuvilliez attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de l'enseignement agricole public. Au cours des années 1990, ce secteur d'enseignement a connu une forte croissance de ses effectifs. Or, ses moyens en personnels enseignants et d'éducation de santé ou en personnels sociaux ou d'ATOS, n'ont pas été augmentés en conséquence. Il en a résulté un mouvement revendicatif des parents, élèves et étudiants lors des rentrées 1998-1999, ainsi qu'en mars 2000. Cette situation a été confirmée par le rapport Moulias remis au ministre en juin 1999, soulignant notamment la pénurie de postes d'ATOS et la situation de précarité des enseignants et préconisant la création de 2 500 emplois dans les lycées agricoles publics. En novembre 1999, le ministre s'est engagé à prendre en compte à la fois ce déficit et cette précarisation excessive, soulignant que « l'enseignement agricole public fait partie du secteur public de l'éducation et il doit aussi bénéficier de la priorité à l'éducation... ». En juin 2000, devant le Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA), il rappelait que cet enseignement « aura toute sa place » dans le plan pluriannuel pour l'éducation annoncé par le Premier ministre. Les organisations syndicales représentatives des personnels de l'enseignement public agricole prennent acte des premières mesures de rattrapage inscrites dans le budget 2001, poursuivi et amplifié dans le cadre d'un plan pluriannuel pour l'enseignement public agricole. Il lui demande en conséquence quelles dispositions il compte prendre afin d'engager avec les partenaires de l'enseignement agricole les négociations devant aboutir à la définition de ce plan pluriannuel et pour que l'enseignement agricole public remplisse sa mission de scolarisation et d'insertion des jeunes.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a consenti un effort important pour améliorer le niveau de l'emploi dans l'enseignement agricole. Il a été en effet créé pour les années budgétaires 1998, 1999 et 2000 respectivement 150, 308 et 379 emplois. Par ailleurs des crédits supplémentaires ont été obtenus permettant le réemploi de tous les agents contractuels et le remplacement des personnels d'enseignement. Toutes ces mesures ont permis d'améliorer notablement les conditions de la dernière rentrée scolaire et de résorber le nombre d'emplois précaires. Concernant la loi de finances initiale pour l'année 2001, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'est donné pour objectif de continuer dans la dynamique actuelle de croissance d'emplois budgétaires constatée. Ainsi, le ministère de l'agriculture et de la pêche a obtenu, par déprécarisations et emplois nouveaux, la création de 559 emplois budgétaires. Ces dernières répondent complètement aux obligations découlant des textes législatifs en vigueur portant application d'un protocole de résorption de l'emploi précaire négocié entre le ministre de la fonction publique et les organisations syndicales représentatives. Au total, les mesures inscrites dans le budget 2001 constituent bien une étape substantielle vers le renforcement des moyens de l'enseignement agricole public.

Données clés

Auteur : [M. Christian Cuvilliez](#)

Circonscription : Seine-Maritime (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60098

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2191

Réponse publiée le : 2 juillet 2001, page 3826